

Rapport N° 48

Aménagement du cheminement entre le parc du Cossy (anciennement Reposoir) et le chemin de Bourgogne

Demande du crédit de réalisation de CHF 382'320.- TTC

Nyon, le 11 juin 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mmes Sarra Inoubli Le Roy et Amparo Lazcani, de MM Thierry Campiche, Stéphane Delley, Sven Girard, Dominique Karlen, Olivier Tripet et de Mme Chiara Montecchio, Présidente et chargée du rapport, s'est réunie le mercredi 31 mai à 20h00 à la Ferme du Manoir.

Au début de la séance, elle a entendu Mme la Municipale Freymond-Cantone, accompagnée de M. Rubattel, Chef du Service Espaces verts et Forêts. Qu'ils soient ici remerciés pour les précisions et réponses apportées à la Commission.

Introduction

Le présent préavis concerne un projet qui est en étude depuis des années par la Municipalité et les services de la ville de Nyon : dans le plan de quartier « Parc du Reposoir », adopté par notre Conseil le 1er mars 2004, il était prévu un cheminement piétonnier, objet d'une servitude de passage public, entre la route de Bourgogne et le parc du Cossy (anciennement Reposoir). Dans le rapport N° 224/2015 « Parc du Reposoir – Aménagement du Parc », la commission ad hoc demandait d'inscrire ladite servitude, et de réaliser le cheminement, dans les meilleurs délais.

En cours d'étude, le projet initial a été adapté pour suivre les évolutions de la planification générale de la Ville, et il permet actuellement de répondre à une situation de passage qui se pratique de façon spontanée sur la parcelle privée N° 1562, et qui était déjà usuelle avant même le début du chantier du Cossy.

La servitude de passage sur cette parcelle sera donnée gratuitement à la Ville de Nyon, qui se chargera de l'aménager et de l'entretenir.

Projet

La réalisation d'un cheminement entre le parc du Cossy et le chemin de Bourgogne a pour but d'une part, de faciliter et sécuriser l'accès au parc et au complexe scolaire et sportif du Cossy, d'autre part, de compléter le réseau de mobilité douce pour le quartier du Reposoir, en ajoutant une liaison transversale à la liaison verticale existante, et en reliant de cette façon la campagne nyonnaise et le lac par voie cyclable et pédestre.

Ce projet, développé par le même bureau d'architectes paysagistes mandaté pour le parc du Cossy, afin d'optimiser la cohérence de l'ensemble, sera réalisé par les services de la Ville, afin de bénéficier des ressources et des compétences internes, ainsi que des synergies avec les travaux en cours pour le parc de Cossy.

La route du Reposoir sera aménagée en « seuil d'entrée » afin d'éviter le stationnement « sauvage » des véhicules que l'espace favorise actuellement. Cela implique des travaux de démolitions, y compris le décapage des plaques de goudron, qui pèsent sur le budget mais qui sont toutefois nécessaires. Des barrières espacées aux extrémités empêcheront le passage des véhicules motorisés.

Le cheminement s'inscrit dans la dépression topographique de la parcelle qui, avec les plantations de fruitiers, assurera la discrétion vis-à-vis des habitants de la susdite parcelle et du voisinage. Ce cheminement est d'ailleurs conçu comme zone de passage, ce qui explique l'absence dans le projet d'éléments qui pourraient inciter à s'y arrêter.

La largeur moyenne de l'accès sera de trois mètres, sans séparation entre les passages pour les piétons et les vélos, cela dans le but d'encourager une cohabitation saine, prudente et sécurisée pour les enfants et les adultes.

Le revêtement sera en bourdon avec une chemise de drainage et de diffusion pour permettre la récolte et la gestion naturelle des eaux pluviales.

L'éclairage sera assuré par des balises à LED et étudié de manière à minimiser la pollution lumineuse par le choix judicieux de l'agencement, de la diffusion et du type de source d'ondes. La viabilité d'un éclairage à détection fera l'objet d'une étude, mais pour le moment ce type de fonctionnement semble plus approprié pour un éclairage local (entrée, cours, intérieur de locaux).

L'entretien du cheminement, qui sera nécessaire deux fois par année, pourra être assuré par la Ville avec l'équipement à disposition.

Le calendrier proposé prévoit une mise en service du cheminement à fin juillet 2018, afin de disposer de la liaison dès l'ouverture du complexe scolaire et sportif du quartier.

Discussion

Les membres de la commission sont à l'unanimité favorables au projet, tel que présenté par la municipalité. Lors de la séance, la source principale de préoccupation concernait les coûts du projet, mais tous les membres ont été satisfaits et convaincus par les explications données par M. Rubattel, qui nous a assuré que le projet est à bon marché, compte tenu des coûts de démolition nécessaires et des 2'325 mètres carrés concernés.

Conclusions

Le présent préavis concerne un projet de cheminement qui était déjà prévu dans le plan de quartier « Parc du Reposoir », approuvé le 1er mars 2004, et qui a ensuite été adapté pour permettre de répondre à une situation de passage, qui se pratique actuellement de façon spontanée, sur la parcelle privée N° 1562, dont la servitude de passage publique sera donnée à la Ville de Nyon sans compensation financière.

Ce cheminement nous permettra non seulement de donner un accès facile et sécurisé au parc et au complexe scolaire et sportif du Cossy, mais aussi de compléter le réseau de mobilité douce qui relie la campagne nyonnaise et le lac.

Ce projet, développé par le même bureau d'architectes paysagistes mandaté pour le parc du Cossy, sera réalisé par les services de la Ville, afin de bénéficier des ressources et des compétences internes, ainsi que des synergies avec les travaux en cours pour le parc de Cossy.

Les coûts du projet, alourdis de façon significative par les travaux de démolition de l'amorce de la route du Reposoir, restent raisonnables compte tenu de 2'325 mètres carrés à aménager.

Enfin, l'entretien du cheminement deux fois par année sera assuré par la Ville avec l'équipement à disposition.

Toutes ces considérations ont amené les membres de la commission à soutenir à l'unanimité le projet tel que présenté par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 48/2017 concernant la demande de crédit de CHF 382'320 TTC, pour financer la réalisation de l'aménagement du cheminement entre le parc du Cossy (anciennement Reposoir) et le chemin de Bourgogne,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 382'320.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement du cheminement entre le parc du Cossy et le chemin de Bourgogne ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

La Commission :
Campiche Thierry
Delley Stéphane
Girard Sven
Inoubli Le Roy Sarra
Karlen Dominique
Lazcani Amparo
Montecchio Chiara
Tripet Olivier